

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le trois décembre, à 10 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis, sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres du Collège des Fondateurs, du Collège des Représentants du Personnel et du Collège des Personnalités qualifiées présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, en qualité de Président de la Fondation. Le Président est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Pierre-Marie Robert, en sa qualité de membre du collège des représentants des personnels.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Point financier ;
- II. Programme 2019 : accord sur des projets à soutenir sur l'avis du Comité des projets (délibération) ;
- III. Perspectives de fin de mandat ;
- IV. Nomination des membres du Bureau (délibération) ;
- V. Questions diverses.

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

I. Point financier

1) Gestion du Fonds commun de placement

Eu égard aux difficultés rencontrées l'année passée, le Président de la Fondation a confié, le 18 octobre 2019, au cabinet Cedrus&Partners une mission d'audit complet du fonds commun de placement mis en gestion auprès de la société La Française.

Le rapport d'audit et d'analyse de portefeuille, remis le 28 novembre, est présenté en séance aux administrateurs par Monsieur Matthieu Broquere, associé au sein du cabinet Cedrus&Partners.

L'audit reconnaît que le mandat initial a été correctement calibré, notamment sur le fondement de classes d'actifs classiques, que l'objectif de performance de 3% est cohérent par rapport aux objectifs exprimés par la Fondation et que les frais de gestion prélevés par La Française sont compétitifs. Néanmoins, le bilan global reste extrêmement décevant compte-tenu du décalage entre le rendement du fonds et l'indice de référence de l'ordre de 14 %. Depuis sa création, le fonds n'a ainsi produit qu'un rendement global d'un peu plus de 3 % alors qu'il s'agissait du rendement attendu annuellement. Le mode de gestion du fonds a souvent laissé place à des "gesticulations" ainsi qu'à des décisions prises de façon totalement décalée au regard de l'évolution des marchés.

Matthieu Broquere insiste par ailleurs sur la relative inadéquation des placements réalisés au regard de la nature même de la Fondation et du caractère non consommable de 85 % du montant total de la dotation de 15 M€ ; cela devrait

permettre de favoriser des placements à long terme (immobilier, infrastructures), plus surs et moins sujets aux changements brutaux affectant les marchés. Il conclut en indiquant que l'objectif d'un rendement annuel de 3 % reste parfaitement légitime.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de mettre un terme, dans les formes requises, au mandat de gestion de la dotation confié à la société La Française et retient la proposition d'un mandat de gestion par le cabinet Cedrus Partners, qui veillera, dans l'allocation des produits, à privilégier des actifs « impact investing » en cohérence avec les valeurs de la Fondation.

2) Performance 2019 du placement du fonds commun de placement

La performance du fonds s'établit à :

- + 3,39% depuis la création du fonds en 2015,
- + 7,22% pour l'année 2019.

Il est donc légitime de considérer que la Fondation peut disposer, au titre de 2019, d'un **disponible de 450.000 €**, correspondant au rendement moyen annuel attendu de 3 %.

De ce disponible, il convient de soustraire :

- les dépenses acquises au 03/12/2019, soit 223.713 € :
 - o 77.934 € pour régler les projets 2018 : Lilagora, ResearchConnect, Prolongation LabEx,
 - o 80.000 € pour la prise de participation au capital de Zymoptiq,
 - o 43.374 € pour le remboursement à l'Université de la mise à disposition de la Directrice (6 mois),
 - o 16.055 € pour les honoraires versés aux commissaires aux comptes, expert-comptable, Cedrus&Partners,
 - o 6.350 € pour des dépenses diverses de fonctionnement.
- les dépenses obligatoires à venir, soit la 2ème moitié de la mise à disposition de la Directrice : 43.374 €

BILAN

Disponible	450.000 €
Dépenses acquises	- 223.713 €
Dépenses obligatoires à venir	- 43.374 €
SOLDE EFFECTIVEMENT DISPONIBLE	182.913 €

3) Modalités d'intervention de la Fondation

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, sur la proposition de son Président, considère les prises de participation au capital de start-up issues des travaux de recherche de l'université comme un placement potentiellement productif à moyen ou long terme (« private equity »). Cela plaide pour prélever les montants ainsi placés non sur le rendement annuel de la dotation mais sur la part consommable de la dotation (15%).

II. Examen des projets

Conformément à l'article 12.1 des statuts, « Le Conseil d'Administration a notamment comme pouvoirs généraux de : [...] donner son accord sur les actions et projets soutenus. »

Plusieurs demandes de financement ont été déposées auprès de la Fondation. Elles ont été étudiées par le Comité des projets lors de ses réunions des 5 et 24 septembre et 10 octobre 2019, qui a examiné les dossiers et auditionné les porteurs de projet.

Madame Anne de Lamotte, Directrice de la Fondation, présente les projets qui ont été soumis au Comité des projets.

1) La P28GST, une approche thérapeutique originale de la maladie de Behçet : preuve d'efficacité dans un modèle expérimental

Porteurs de la demande : Par'Immune : Abderrahim Lachgar, CEO, et Pr. Monique Capron, CST

Objet de la demande : obtenir un essai clinique pour valider une stratégie thérapeutique permettant ensuite d'enclencher un essai clinique de phase 2 pour traiter la maladie de Crohn

Demande de co-financement : de 69.442 à 175.470 €

Avis du Comité des projets : défavorable

Il convient de rappeler que la start'up "Par'Immune" a déjà bénéficié d'un soutien de la Fondation par une prise de participation de 200.000 € à son capital ; la demande ainsi présentée est l'occasion d'un débat au sein du Conseil sur l'opportunité d'intervenir de manière itérative sur un même projet. A cet égard, le Conseil considère que les fonds disponibles, qui restent limités, doivent être consacrés prioritairement aux nouvelles initiatives présentées par les porteurs ; par voie de conséquence, un même projet ne peut en principe faire l'objet de financements successifs.

Ce dossier est également l'occasion d'une clarification sur les modalités d'intervention de la Fondation ; en effet, parmi les modalités retenues par le porteur de projet figurait la possibilité pour la Fondation de consentir un prêt sans intérêt. Après débat, la Fondation considère qu'elle n'a pas vocation à jouer un tel rôle de prêteur, sauf à ce qu'une situation d'urgence le justifie et, dans ce cas exceptionnel, sur une très courte durée.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de ne pas donner une suite favorable à la demande présentée par Par'Immune : Abderrahim Lachgar, CEO, et Pr. Monique Capron, CST.

2) L'Année philologique à l'université de Lille, un pôle de référence international pour les sciences de l'Antiquité

Porteurs de la demande : Charles Delattre, professeur de langue et littérature grecques, Faculté des humanités, et Christophe Hugot, responsable de la bibliothèque des sciences de l'antiquité (BSA), Faculté des humanités

Objet de la demande : soutenir la parution de l'unique outil de recherche bibliographique existant dans le monde en sciences de l'antiquité. Cet outil a reçu le label « CollEx » (collections d'excellence pour la recherche)

Demande de co-financement : 165.000 €

Avis du Comité des projets : favorable à hauteur de 110.000 €

Un débat s'engage au sein du Conseil sur la question du financement de post-doc par la Fondation ; il est rappelé à cet égard que ce type de financement relève prioritairement de l'Université elle-même selon sa propre stratégie. La Fondation contribue au financement de projets (ici, l'Année philologique) mais pas directement à la rémunération de post-doc.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration accorde un financement de 165.000 € sur 3 ans, soit 55.000 € par an pour le projet L'Année philologique à l'université de Lille.

3) OncoLight Medical / Hemerion

Porteur de la demande : Maximilien Vermandel, maître de conférences / praticien hospitalier – physique médicale, Onco-ThAI Inserm U1189

Objet de la demande : aide à la création d'entreprise dont l'objet est la dissémination internationale d'une nouvelle modalité de traitement du cancer

Demande de co-financement : 200.000 €

Avis du Comité des projets : favorable

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à la stratégie de la Fondation de prise de participation au capital de start'up particulièrement innovantes, le Conseil d'administration décide d'une prise de participation de 200.000 € au capital de la future société OncoLight Medical / Hemerion.

4) Soutien à la publication scientifique

Porteur de la demande : David Dombrowicz, directeur de recherche Inserm, directeur équipe 3, Unité de recherche Inserm U1011 - EGID

Objet de la demande : prime d'excellence à la publication pour un article publié dans la revue "Cell" (Facteur d'impact 31) qui a fait l'objet d'un éditorial dans la revue et pour un article qui paraîtra dans la revue Nature Metabolism dans le courant du mois de juin

Avis du Comité des projets : défavorable

Le Président de la Fondation rappelle qu'un débat s'est engagé au sein du Comité des projets sur la question du financement de primes à la publication, inscrit dans les possibilités d'action de la Fondation ; il est résulté de ce débat qu'une telle démarche était inadaptée en raison des difficultés à déterminer, dans l'ensemble des disciplines, les revues et journaux éligibles.

Toutefois, cette prise de position est intervenue alors que cette modalité d'intervention de la Fondation était explicitement prévue au titre de 2019. Ainsi, le Conseil d'administration, tout en confirmant la position du Comité des projets sur le principe, considère que le demandeur ne doit pas subir les conséquences de ce changement intervenu en cours de procédure.

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide d'attribuer une prime de 10.000 € à l'équipe 3, Unité de recherche Inserm U1011 – EGID.

5) Développement de nouvelles molécules antagonistes de RAGE pour contrôler la dysfonction mitochondriale musculaire liée au vieillissement : prévention de la sarcopénie

Porteur de la demande : Steve Lancel, Pr. Eric Boulanger – équipe 5 de l'U1167 dirigée par Pr. Amouyel

Objet de la demande : acquisition d'un oxygraphe haute résolution et consommables associés

Demande de co-financement : 89.000 €

Avis du Comité des projets : défavorable

SEPTIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de suivre l'avis du comité des projets et de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Le porteur de projet est invité à considérer celui-ci dans une vision élargie et globale, à regarder les interactions possibles avec d'autres domaines de recherche et les mutualisations en découlant. Si tant est qu'il revienne à la fondation de financer un équipement, cela doit s'envisager dans une démarche structurante et rattachée à une plateforme qui doit répondre à des critères d'évaluation.

6) Fonds d'investissement Captech Santé

Porteurs des demandes : Etienne Vervaecke, DG d'EURASANTE, Jean-Louis Guérin, PDg de Finorpa

Objet de la demande : Investir sur 5 ans dans un fonds professionnel de capital investissement et désinvestir sur 5 ans, pour intervenir au capital de jeunes entreprises innovantes en santé (ticket d'investissement entre 250 K€ et 1,5 M€)

Demande de co-financement : 150.000 € par an pendant 5 ans, soit au total 750.000 €

Avis du Comité des projets : favorable mais à un niveau moindre

Sans méconnaître l'intérêt de la démarche mise en œuvre par Eurasanté et Finorpa, le Conseil d'administration relève :

- que la participation demandée à la Fondation est d'un montant très élevé au regard de ses possibilités d'intervention,
- que la place qui pourrait être celle de la Fondation au sein de la gouvernance de Captech Santé sera nécessairement réduite au regard de l'importance du fonds en cours de création (30 M€),
- qu'il serait souhaitable que la gouvernance de cette nouvelle structure puisse faire une place au CHRU et à l'Université.

HUITIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de prise de participation au Fonds d'investissement Captech Santé.

7) Etude du tissu gras osseux comme prédicteur de l'évolution de l'arthrose

Porteurs de la demande : Bernard Cortet, Tristan Pascart (Laboratoire physiopathologie des maladies osseuses inflammatoires – PMOI = Univ Lille, ULCO)

Objet de la demande : achat de souris, analyses du modèle animal, constitution du groupe clinique et réalisation des IRM

Demande de co-financement : 19.650 €

Avis du Comité des projets : défavorable

NEUVIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de suivre l'avis du comité des projets et de ne pas donner une suite favorable à cette demande. L'ambition mérite d'être exprimée fortement et fondée sur une accumulation plus large de données. Par ailleurs, il n'y a pas d'éléments tangibles quant à l'obtention de marqueurs de l'excellence ou au rayonnement international de l'université de Lille.

8) Identification des facteurs présents à l'adolescence du risque cardio-vasculaire de l'adulte jeune

Porteurs de la demande : Pr. Frédéric Gottrand (UMR U995 - LIRIC) / Equipe 4 "Nutritional modulation of inflammation and Infection"

Objet de la demande : co-financement sur 3 ans de l'étude BELINDA : Better Life by Nutrition During Adulthood

Demande de co-financement : 101.500 € (sur 3 ans)

Avis du Comité des projets : favorable

DIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de suivre l'avis du comité des projets et d'attribuer un financement de 101.500 € sur 3 ans, soit 33.833 € / an au projet présenté par le Pr. Frédéric Gottrand (UMR U995 - LIRIC) / Equipe 4 "Nutritional modulation of inflammation and Infection".

9) OCEAN OnCogentE imAgiNg

Porteurs de la demande : Pr. Christophe Biot, Pr. Tony Lefebvre, Dr Stéphanie Olivier-Van Stichelen (UMR 8576 - Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle)

Objet de la demande : étudier l'impact des modifications post-traductionnelles (MPT) sur la progression du médulloblastome. Visualisation des modalités d'action de cette MPT dans un contexte cellulaire.

Demande de co-financement : 288.000 €

Avis du Comité des projets : défavorable

ONZIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration décide de suivre l'avis du comité des projets et de ne pas donner une suite favorable à la demande présentée par les Pr. Christophe Biot, Pr. Tony Lefebvre et le Dr Stéphanie Olivier-Van Stichelen (UMR 8576 - Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle). Il est suggéré aux porteurs du projet d'approfondir leur démarche et de graduer le projet en plusieurs étapes, ce qui serait de nature à faciliter son co-financement. Eu égard à l'objectif recherché d'obtenir un outil de diagnostic, il pourrait être opportun d'étudier un transfert par la création d'une start-up.

BILAN

PROJET	MONTANT	OBSERVATIONS
OncoLight Medical / Hemerion	200.000 €	Prise de participation au capital de la future start-up
L'Année philologique à l'université de Lille	165.000 €	55.000 € par an pendant 3 ans
Soutien à la publication scientifique	10.000 €	A titre exceptionnel - Equipe 3, Inserm U1011
Identification des facteurs présents à l'adolescence du risque cardio-vasculaire de l'adulte jeune	101.500 €	33.833 € par an pendant 3 ans

III. Perspectives de fin de mandat

Le mandat des administrateurs du collège des fondateurs et du collège des représentants du personnel, désignés en 2014, arrivera à échéance à l'issue de la séance du Conseil d'administration qui statuera au cours du premier semestre 2020 sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

L'article 10.1. - Membres et Collèges - des statuts indique que « *Le Conseil d'administration est composé de 9 membres, répartis en collèges de la façon suivante :*

- *Le Collège des **Fondateurs**, composé de 4 sièges attribués aux représentants de l'Université comme suit :*
 - *Le Président de l'Université nomme deux représentants ;*
 - *Le Conseil d'Administration de l'Université nomme deux représentants.*
- *Le Collège des **Représentants du personnel** de l'Université, comportant 2 sièges.*
- *Le Collège des **Personnalités qualifiées** dans les domaines d'intervention de la Fondation Partenariale, comportant 3 sièges. »*

Par conséquent, le Président de la Fondation a saisi, par courrier du 28 novembre dernier, le Président de l'Université de Lille afin que soient désignés les administrateurs suivant ces modalités :

- Deux représentants de l'Université nommés directement par le Président de l'Université ;
- Deux représentants de l'Université nommés par le Conseil d'administration de celle-ci ;
- Un représentant du personnel nommé par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition de la Commission recherche du Conseil académique ;
- Un représentant du personnel nommé par le Conseil d'administration de l'Université sur proposition de la Commission Formation et Vie universitaire du Conseil académique ;

Les trois personnalités qualifiées seront désignées, lors de la première réunion du Conseil d'administration dans sa nouvelle composition, par le Collège des Fondateurs.

Le Conseil d'administration se réunira, pour la dernière fois dans sa composition actuelle, le 26 mars 2020, séance au cours de laquelle sera examinée l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

IV. Nomination des membres du Bureau

DOUZIEME RESOLUTION

Le mandat des membres du Bureau a expiré à l'issue de la séance du Conseil d'administration du 28 mars 2019 qui a approuvé les comptes de l'exercice 2018.

Conformément aux articles 12 et 13.1 des statuts, le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 28 mars 2019 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 : **Xavier Vandendriessche**.

Le Président de la Fondation exerce également les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Fondation.

Monsieur le Pr. Vandendriessche exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale. Monsieur le Pr. Vandendriessche déclare accepter les fonctions de Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Vice-Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 28 mars 2019 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 : **Frédéric Motte**.

Monsieur Motte exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Monsieur Motte déclare accepter les fonctions de Vice-Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Trésorier de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 28 mars 2019 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 : **Frédéric Boiron**

Monsieur Boiron exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Monsieur Boiron déclare accepter les fonctions de Trésorier de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Secrétaire Général de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter du 28 mars 2019 et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2019 : **Pierre-Marie Robert**

Monsieur Robert exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation. Monsieur Robert déclare accepter les fonctions de Secrétaire général de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président
Pr. Xavier Vandendriessche

Vice-Président
Frédéric Motte